



**Fonds canadien de dividendes Assomption/CI**

(Précédemment connu sous le Fonds canadien de dividendes Cambridge avant le 29 juillet 2021)

au 31 décembre 2020

**Bref aperçu**

Date de disponibilité du fonds : le 6 sept. 2017

Valeur totale du fonds : 2 983 000 \$

Date de création du fonds : le 6 sept. 2017

Taux de rotation du portefeuille : 44.83%

Gestionnaire de portefeuille : Gestion mondiale d'actifs CI

Catégorie du Fonds	Placement minimal (\$)	RFG (%)	Valeur liquidative (\$)	Nombre d'unités en circulation (000's)
Série A (sans frais de sortie)	500	2,82	11,54	44,23

**Dans quoi le fonds investit-il?**

Ce fonds investit dans le Fonds canadien de dividendes CI. Le fonds secondaire investit dans un portefeuille géré activement composé principalement d'actions canadiennes. Le fonds peut investir un maximum de 30% de ses actifs dans des titres internationaux.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette rubrique présente le rendement du fonds, pour un souscripteur qui a choisi la série A, au cours des 3 dernières années.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la garantie choisie et de votre situation fiscale.

**Dix principaux placements (des fonds secondaires)**

	% actifs
Power Corporation du Canada	5,96
Fairfax Financial Holdings Ltd	5,84
Financière Manuvie	4,34
Empire Company Ltd	4,2
Enbridge Inc	4,11
Imperial Brands PLC	3,98
Fortis Inc	3,89
Great Canadian Gaming Corp	3,28
TC Energy Corp	3,27
Keyera Corp	3,25
<b>Total</b>	<b>42,12</b>
<b>Nombre total des placements :</b>	<b>40</b>

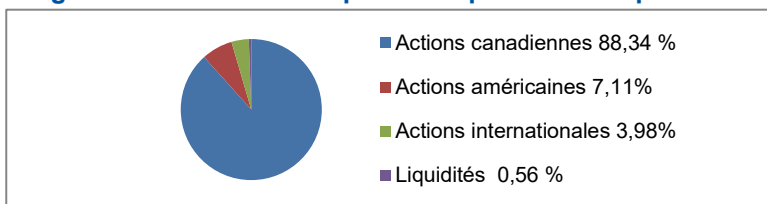
**Rendement moyen**

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ le 6 sept. 2017 ayant opté pour la série A détient maintenant 1 126.33 \$ brut au 31 déc. 2020. Ce montant correspond à une moyenne de 3.65 % par année.

**Rendements annuels (%)**

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds, sur base annuelle, au cours des 3 dernières années. On remarque qu'au cours de cette période, le fonds a réalisé un rendement positif pendant 1 an et un rendement négatif pendant 2 ans.

**Diagramme circulaire indiquant la répartition des placements**



**Quel est le degré de risque?**

Très faible	Faible	Faible à modéré	<b>Modéré</b>	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	---------------	----------------	-------

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour de plus amples détails, veuillez consulter votre Guide d'Information.

**A qui le fonds s'adresse-t-il?**

Ce fonds peut s'adresser à un investisseur qui cherche à obtenir un revenu et le potentiel d'une croissance du capital modeste à moyen et long terme et qui a une tolérance au risque moyen.


**Combien cela coûte-t-il?**
**1. Frais d'acquisition: Il n'y a aucun frais d'acquisition sur la série A de Fonds**

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition initiaux	s.o.	Lorsque vous investissez, Assomption Vie paie une commission allant jusqu'à 2,3% à votre conseiller.
Frais d'acquisition différés	s.o.	s.o.

**2. Frais permanents du fonds**

Ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement.

Catégorie du Fonds

RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)

Série A (sans frais de sortie)\*

2,82

\* Aucuns frais de sortie ne sont applicables à un transfert, retrait partiel ou retrait total.

**Commission de suivi**

Assomption Vie verse une commission de suivi jusqu'à 2,3% de la valeur de votre placement à chaque année. La commission couvre les conseils et les services que votre conseiller financier vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion.

**3. Autres frais**

- Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds dans une année civile. Des frais de 20 \$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.
- Des frais pour transfert à une autre institution financière de 50 \$ sont applicables sur toute demande de transfert total ou partiel de toute somme de votre contrat de rente Assomption Vie à une autre institution financière, peu importe que la source des fonds provienne d'un fonds distinct ou d'un CIG.
- Des frais de 25\$ sont prélevés, sans préavis, à même votre contrat, pour tout chèque ou débit préautorisé refusé par votre institution financière.
- Des frais de contrat mensuels jusqu'à 5\$ peuvent s'appliquer à un régime d'épargne collectif.